

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ  
Département : GERS  
COMMUNE DE LE HOUGA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-27  
Séance du 31 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026  
Reçu en préfecture le 02/04/2026  
Publié le 02/04/2026  
ID : 032-213201551-20260331-DELIB202627-DE

**Nombre de membres :**  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Procurations :

Excusés :  
Date  
convocation :  
26/03/2026

**Date affichage :** Romain  
26/03/2026

Le trente et un Mars 2026, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

**Présents :** FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, BARBE Guilaine, MATHIEU Jean Marie, LAPEYRE Anne, ARMENGOL Corinne, CANHAN Christian, LAFFITTE Jean Claude, LAFITTE Mélanie, LANNELONGUE David, MONGIS Sylvie, NAULEAU Philippe, PASQUIER DE FRANCLIEU Claire, SAINT LANNES Claude, TRUCHAT

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAUZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Modification du tableau des emplois**

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune ;

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur GAILLARD Jean Luc qui occupait le poste de cuisinier a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 janvier 2026. Elle rappelle également que les repas de la cantine scolaire sont désormais confectionnés et fournis par la cuisine centrale de l'ADPEP32. Il convient donc de supprimer le poste de cuisinier et de créer un poste d'Agent de Restauration.

Madame le Maire expose donc la nécessité de modifier le tableau des emplois comme suit :

Emploi	Effectif	Durée Hebdo.	Fonctions	Cadre d'emplois
<b>Filière administrative</b>				
<b>Secrétaire Générale de mairie</b>	1	35h00	<u>Finances :</u> - Elaboration budgets. - Comptabilité. <u>Administration générale :</u>	Adjoints administratifs  Et

"Les litiges nés de l'exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative à savoir Tribunal Administratif de PAU -villa Noulbos Cours L'YAUTEY-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, dans le respect du délai de recours de deux mois.  
En outre, le Tribunal administratif de Pau peut être saisi de toute requête via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)"

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

02/04/2026

ID : 032-213201551-20260331-DELIB202627-DE

			<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi des dossiers</li><li>- Elections</li></ul> <p><u>Conseil municipal</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préparation et suivi des décisions du - Conseil municipal.</li></ul> <p><u>Caisse des écoles</u></p> <p><u>Ponctuellement en l'absence de la secrétaire administrative</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil du public, gestion du courrier et du standard</li><li>- Accompagnement de premier niveau / démarches administratives</li><li>- Gestion des commandes des produits d'entretien</li><li>- Etat civil.</li><li>- Urbanisme</li></ul>	
<b>Secrétaire administrative</b> <b>Accueil / Urbanisme</b>	1	35h00	Secrétariat à titre exclusif avec des obligations spéciales, notamment en matière d'horaires : <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil du public, gestion du courrier et du standard</li><li>- Accompagnement de premier niveau / démarches administratives</li><li>- Gestion des commandes des produits d'entretien</li><li>- Etat civil.</li><li>- Urbanisme.</li></ul>	Adjoints administratifs
<b>Filière technique</b>				
<b>Coordonnateur des Services techniques</b>	1	35h00	Encadrement et coordination du fonctionnement de l'ensemble du service technique.	Adjoints techniques
<b>Agent technique polyvalent</b>	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. Assistant de prévention. Entretien de la voirie communale	Adjoints techniques
<b>Agent technique polyvalent</b>	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux Entretien des espaces verts.	Adjoints techniques
<b>Agent technique polyvalent</b>	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux Entretien des espaces verts.	Adjoints techniques
<b>Agent technique polyvalent</b>	1	35h00	Entretien et valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux Entretien des espaces verts	Adjoints techniques
<b>Agent de restauration</b>	1	28h00	Réception des repas livrés, répartition et distributions des repas, entretien des locaux et du matériel de restauration	Adjoints techniques
<b>Agent d'entretien</b>	1	17h30	Entretien des locaux communaux, salles sportives et associatives, mairie et locaux scolaires.	Adjoints techniques

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 032-213201551-20260331-DELIB202627-DE

<b>Agent d'entretien</b>	1	07h30	Entretien des locaux communaux, des salles associatives, de la mairie.	techniques
<b>Filière animation</b>				
<b>Agent d'animation faisant fonction d'A.T.S.E.M.</b>	2	35h00	Encadrement des enfants dans le temps scolaire, aide aux enseignants Entretien des locaux	Adjoints d'animation
<b>Filière culturelle</b>				
<b>Agent de médiathèque</b>	1	20h00	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion administrative et technique de la médiathèque,</li><li>- Organisation et planification du travail de l'équipe des bénévoles,</li><li>- Organisation des actions culturelles et de médiation.</li></ul>	Adjoints territoriaux du patrimoine

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'arrêter, le tableau des effectifs communaux tel que présenté ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Patricia FEUILLET GALABERT

